

Extrait n° 2023-31

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## Séance du 21 avril 2023

# V. Approbation des tarifs du colloque « l'eau dans la ville » organisé par le CEDETE

Nature de la prestation	Public concerné	Type de prestation	HT (obligatoire)	TTC
Colloque "L'eau dans la ville : aménités et fragilités des zones humides urbaines du Nord et des Suds face aux changements climatiques " Du 11 au 13 mai 2023	Tous hors étudiants	Inscription + repas + visite du 13 mai	54,55 €	60,00€
Colloque "L'eau dans la ville : aménités et fragilités des zones humides urbaines du Nord et des Suds face aux changements climatiques " Du 11 au 13 mai 2023	Etudiants	Inscription + repas + visite du 13 mai	27,28€	30,00€
Colloque "L'eau dans la ville : aménités et fragilités des zones humides urbaines du Nord et des Suds face aux changements climatiques " Participation à la seule journée du 12 mai	Tous hors étudiants	journée du 12 mai + repas	36,37	40,00€
Colloque "L'eau dans la ville : aménités et fragilités des zones humides urbaines du Nord et des Suds face aux changements climatiques " Participation à la seule journée du 12 mai	Etudiants	journée du 12 mai + repas	18,19 €	20,00€

Le Conseil d'administration approuve les tarifs du colloque « L'eau dans la ville » organisé par le CEDETE.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint	
Membres présents :	17	
Membres représentés :	5	
Total :	22	

### Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	22
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 09/05/2023

Le Président de l'Université

Éric BLOND

#### <u>DÉLAI DE RECOURS</u>:

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.